

## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 8 mars 2011 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MMES LES CONSEILLÈRES : Katryn April-Grant  
Kelly Anctil

MM LES CONSEILLERS : Joël Ross  
Marco Dionne  
Pierre Saillant  
Jocelyn Vermeulen

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

### 1. Constatation du quorum, ouverture de la séance.

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

### 2. Assermentation du candidat au siège numéro 3 et dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires.

Considérant que M. Jocelyn Vermeulen a été élu par acclamation le 18 février 2011 et conformément à la loi, il prête serment devant la secrétaire-trésorière et dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**Il est proposé par** M. Pierre Saillant

031-2011

**et résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011.

**Il est proposé par :** M. Joël Ross

032-2011

**et résolu à l'unanimité que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 soit adopté tel que soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de la lecture. Les conseillers déclarent l'avoir tous lus.

### 5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Kelly Anctil

033-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la Directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

-les dépenses incompressibles pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2011, totalisant une somme de 56 037,87 \$, tel qu'il appert de la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs, dû au 28 février 2011 pour un total de 21 832,20 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexés au présent procès-verbal.

## **6. Résolution pour l'utilisation du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 206 202,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe, soit la firme Mallette, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.

**Il est proposé par :** M Marco Dionne

**034-2011**

**et résolu à l'unanimité** que la Municipalité de Mont-Carmel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **7. Adjudication du contrat pour la mise aux normes des installations d'eau potable.**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le site du SÉAO en date du 21-01-2011 pour le projet de mise aux normes des installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux faits au préalable à l'appel d'offre par la firme BPR d'un montant de 1 529 386,00 \$ en date de juin 2010;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois soumissions en date du 25 février 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions par la firme BPR;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis.

**Il est proposé par :** M. Pierre Saillant

**035-2011**

**et résolu à l'unanimité** que le conseil municipal octroi le contrat de Mise aux normes des installations d'eau potable de la Municipalité de Mont-Carmel telle que décrite au devis et à la soumission, à la Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 1 535 862,80 \$ (taxes incluses). L'octroi du contrat est toutefois conditionnel à l'obtention des autres autorisations requises telle que règlement d'emprunt, MDDEP et CPTAQ. Le conseil autorise le maire, Denis Lévesque et la directrice générale, Odile Soucy a procédé à la signature du contrat.

**8. Adoption du règlement 226-2011 décrétant des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes, comportant une dépense de 1 864 968,00 \$, ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans.**

Mme Odile Soucy, secrétaire-trésorière, fait la lecture du règlement d'emprunt 226-12011.

**Il est proposé par :** M. Jocelyn Vermeulen

**036-2011**

**et résolu à l'unanimité** que conseil municipal adopte le règlement numéro 226-2011 et un emprunt de 1 864 968,00 \$.

**9. Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé.**

CONSIDÉRANT du bien fondé d'être membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, donnant à la municipalité des moyens concrets pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et de contribuer ainsi au développement de la communauté.

Pour ces motifs,

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Kelly Anctil

**037-2011**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

**10. Résolution d'engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des priorités et objectifs de la coalition;

ATTENDU QUE le conseil adhère à la mesure présentée par la Coalition Bois Québec en faveur de l'utilisation du bois;

ATTENDU QUE la municipalité a donné son appui par l'intermédiaire de la MRC.

038-2011

**Il est proposé par :** M. Joël Ross

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Mont-Carmel appui la Coalition Bois Québec.

Qu'elle mette en œuvre les mesures proposées

Que la secrétaire-trésorière fasse parvenir cette résolution à la Coalition Bois Québec

**11. Appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable.**

CONSIDÉRANT que le projet de mise aux normes des installations d'eau potable ne comporte pas de surveillance des travaux et qu'il est nécessaire qu'une firme d'ingénieur spécialisé réalise la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT le changement de l'article 936 du CM, relatif à l'obligation d'aller en appel d'offres pour la surveillance des travaux, bien que les plans et devis aient été réalisés par un concepteur.

**Il est proposé par :** M. Marco Dionne

039-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal procède à un appel d'offres sur invitation avec système de pondération auprès de deux soumissionnaires et suivant l'obligation de non divulgation, le conseil désigne la directrice générale pour choisir les soumissionnaires à inviter.

L'appel d'offres étant nécessaire avec le système de pondération, le conseil autorise la directrice générale à nommer les membres du comité de sélection.

Le conseil nomme M. Michel Desjardins de la firme Aquatech pour fournir l'information technique.

**12. Demande de subvention pour l'amélioration de réseau routier.**

ATTENDU QUE la municipalité à 80 km à entretenir et malgré les investissements faite chaque année, elle n'arrive plus à maintenir une qualité de route acceptable;

ATTENDU QUE la municipalité doit revoir continuellement ses priorités de pavage ou de repavage de ses routes;

ATTENDU QU' il est urgent d'installer des égouts pluviaux sur la rue Langlais;

ATTENDU QUE il est urgent de paver le pont du ruisseau des prairies sur la route 287.

Pour ces motifs,

**Il est proposé par :** M. Marco Dionne

040-2011

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal adresse une demande au Député M. André Simard pour un montant d'aide de 25 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour réaliser ces deux projets.

### **13. Résolution pour modifier les règlements d'emprunt 177-2003 et 216-2009.**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mont-Carmel souhaite emprunter par billet un montant de 329 100 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
177-2003	241 350 \$
216-2009	87 750 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Kelly Anctil

**041-2011**

**et résolu à l'unanimité :**

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- qu'un emprunt par billet au montant de 329 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 177-2003 et 216-2009 soit réalisé;
- que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- que les billets soient datés du 14 mars 2011;
- que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012 : 34 200 \$
2013 : 35 500 \$
2014 : 36 900 \$
2015 : 38 400 \$
2016 : 40 000 \$ (à payer en 2016)
2016 : 144 100 \$ (à renouveler)

- que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Mont-Carmel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 177-2003 et 216-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **14. Résolution pour accepter l'offre du taux d'intérêt de la**

**Caisse Desjardins du centre du Kamouraska pour un emprunt.**

**Il est proposé par :** M. Joël Ross

**042-2011**

**et résolu à l'unanimité :**

- que la Municipalité de Mont-Carmel accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska pour son emprunt du 14 mars 2011 au montant de 329 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 177-2003 et 216-2009, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

34 200 \$	3.93 %	14 mars 2012
35 500 \$	3.93 %	14 mars 2013
36 900 \$	3.93 %	14 mars 2014
38 400 \$	3.93 %	14 mars 2015
184 100 \$	3.93 %	14 mars 2016

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;
- que demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, tel que mentionné ci-haut.

**15. Résolution pour remplacer des signataires au compte bancaire.**

**CONSIDÉRANT** départ de M. Pierre Massé au poste de conseiller et pro-maire;

**CONSIDÉRANT** que M. Massé était autorisé à signer les chèques et les paiements sur accès D et qu'il est nécessaire de maintenir deux signataires.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Katryn April-Grant

**043-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise M. Pierre Saillant conseiller et pro-maire à signer les effets bancaires par chèque ou Accès D Affaire en l'absence du Maire M. Denis Lévesque au compte de la Municipalité et de son périmètre comptable soit les comptes bancaires n° 40032 et 40196.

Que l'autorisation de signature de M. Pierre Massé soit retirée.

Que Mme Thérèse Lebel soit autorisée à signer en l'absence de la Directrice générale Secrétaire-trésorière Mme Odile Soucy les mêmes comptes bancaires soit n°40032 et 40196.

**16. Résolution pour autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ.**

**CONSIDÉRANT** la tenue du Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 8, 9 et 10 juin prochain;

**CONSIDÉRANT** que le programme comporte de nombreux ateliers pertinents, cliniques juridiques, infotechniques et un salon des partenaires;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de maintenir à jour les diverses

compétences nécessaires de la directrice générale pour diriger la municipalité efficacement.

**Il est proposé par :** M. Pierre Saillant

**044-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise la directrice générale à assister au Congrès de l'ADMQ pour un montant de 450,00 \$ d'inscription, les frais de séjour et de déplacement seront en sus.

**17. Demande de révision de la subvention accordée dans le cadre du (PIQM) Programme Infrastructure du Québec et de la taxe d'accise.**

CONSIDÉRANT une confirmation d'aide financière d'un montant de 669 563,00 \$ au programme d'infrastructure Québec municipal sous volet 1.4 s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 339 126,00 \$;

CONSIDÉRANT une confirmation d'aide financière d'un montant de 567 198,00 \$ de la taxe d'accise du Québec et un montant réservé à la priorité 1 de 190 260,00 \$ pour la réalisation de la mise aux normes des installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT que des travaux ou achats tels que la génératrice sont rendus admissibles au PIQM depuis la dernière estimation;

COINSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 25 février au montant 1 535 862,80 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT la redistribution des montants préparée par la firme BPR et présentée à l'annexe ci-jointe.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Kelly Anctil

**045-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal demande au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire la révision des montants d'aide financière au PIQM et à la TECQ, pour tenir compte des coûts admissibles.

**18. Résolution pour proclamation de la fête nationale.**

ATTENDU QUE la Fête nationale célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec.

**Il est proposé par :** M. Jocelyn Vermeulen

**046-2011**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Mont-Carmel, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à

souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

**19. Résolution de demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2011.**

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Katryn April-Grant

**047-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil autorise Mme Karine Habel agente de développement et de loisir de la Municipalité de Mont-Carmel, à formuler une demande d'assistance financière auprès de Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2011.

**20. Résolution convenant de la délimitation des îlots déstructurés.**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Kamouraska a décidé lors du conseil du 12 janvier dernier d'aller de l'avant dans le projet d'identification des îlots déstructurés (article 59 de la LPTAA).

**ATTENDU QUE** le service d'aménagement de la MRC de Kamouraska a fait parvenir une cartographie des îlots déstructurés potentiels présents sur le territoire de la municipalité le 24 janvier dernier pour fin de validation;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a fait une vérification des îlots déstructurés potentiels sur le territoire de la municipalité et a obtenu des correctifs en date du 8 mars.

**Il est proposé par :** M. Pierre Saillant

**048-2011**

**et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Mont-Carmel atteste que les îlots déstructurés délimités par la MRC conviennent à la municipalité et peuvent servir de base de négociation entre la MRC, l'UPA et la CPTAQ.

**21. Résolution pour le paiement de la proposition d'honoraires en architecture du projet de mise aux normes des installations d'eau potable.**

**CONSIDÉRANT** que les frais d'architecture étaient exclus du contrat d'ingénierie.

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Kelly Anctil

**049-2011**

**et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise le paiement de 5 000 \$ plus taxes à Bélanger Beauchemin Morency architecture et urbaniste SENC.

**22. Demande d'appui financier.**

1. Symposium de peinture.
2. Les Voisins du Kamouraska
3. Société d'agriculture

**Il est proposé par :** M<sup>me</sup> Katryn April-Grant

**050-2011**



**et résolu à l'unanimité que** le conseil autorise de versé les sommes suivantes :

1. Symposium de peinture, 100,00 \$ pour un prix de participation
2. Les Voisins du Kamouraska Gratuité de la salle municipal pour soirée méritas
3. Société d'agriculture, pour ¼ de page dans le bottin publicité pour 70,00 \$

**23. Correspondance et varia.**

Nomination en cas d'absence de la Directrice générale.

**Il est proposé par :** M. Pierre Saillant

**051-2011**

**et résolu à l'unanimité** que le conseil nomme Mme France Boucher à titre de secrétaire-Trésorière remplaçante en cas de vacance de Mme Odile Soucy directrice générale Secrétaire-Trésorière.

**24. Période de questions.**

Aucune question.

**25. Fin de la séance**

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par :** M. Marco Dionne

**052-2011**

**Et résolu à l'unanimité** que la séance soit close à 21h15.

---

M. Denis Lévesque  
Maire

---

Mme Odile Soucy  
Directrice Générale,  
secrétaire-trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.